



# PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Photo de couverture: © Evan Bowness et Dana James. Brésil: deux jeunes agriculteurs de l'exploitation «Sítio Agroecológico Esperança» montrent leur production (Instagram @plantorganicos)

Le présent document contient le résumé et les recommandations du seizième rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), intitulé «Promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires».

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement l'avis officiel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de ses membres et participants, ni celui du Secrétariat. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que le HLPE approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

La reproduction du présent document et sa diffusion auprès d'un large public sont encouragées. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion sont à adresser par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) avec copie à [cfs-hlpe@fao.org](mailto:cfs-hlpe@fao.org).

# AVANT-PROPOS

On dit couramment que les jeunes sont l'avenir de l'humanité. De fait, comme l'a reconnu le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)<sup>1</sup> dans son Programme de travail pluriannuel 2020-2023, les jeunes sont des acteurs clés du développement durable, en particulier dans les pays en développement, où vit la grande majorité d'entre eux, souvent en zone rurale. Appliqué à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, ce constat évident doit éveiller notre vigilance, puisque l'emploi et la participation des jeunes dans ces secteurs sont également essentiels à l'avenir de notre alimentation.

Il existe un important réservoir inexploité d'emplois dans le secteur agroalimentaire. Les jeunes d'aujourd'hui vivent toutefois dans un monde assailli par les crises, notamment les changements climatiques et environnementaux et les inégalités mondiales en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'emploi et de bien-être. Ces tendances ont été mises en exergue et aggravées par la pandémie de covid-19, de sorte qu'il est plus urgent que jamais d'opérer une transformation radicale des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale et locale. De surcroît, dans de nombreux pays, malgré des contextes très variés, un même constat s'impose: il nous faut, sans plus attendre, renforcer l'attrait de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux yeux des jeunes si nous voulons protéger l'avenir. La rentabilité potentielle des investissements en faveur des jeunes est sans limites au regard de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté, de la création d'emploi, de la paix et de la stabilité politique.

---

<sup>1</sup> Le CSA est, au niveau mondial, la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte et s'appuyant sur une démarche scientifique au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les enseignements tirés de la crise alimentaire de 2007-2008 et de la crise économique de 2009 ont conduit à la réforme du CSA et à la création du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) pour faire en sorte que les décisions et les travaux du Comité s'appuient sur des éléments concrets établis à partir des connaissances les plus récentes.

Les difficultés d'accès aux terres, aux ressources naturelles, aux infrastructures, au financement, aux technologies et aux connaissances ainsi que la faible rémunération des travailleurs et des producteurs détournent les jeunes des systèmes alimentaires. Par conséquent, beaucoup estiment que la meilleure solution pour eux est de migrer, vers la ville ou à l'étranger. Il est nécessaire d'agir afin de rendre le secteur agroalimentaire plus attractif pour les jeunes et de renforcer la capacité de ceux-ci de produire des revenus.

La participation et le rôle moteur des jeunes sont étroitement liés à d'innombrables aspects qui sous-tendent la concrétisation de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition pour tous. Parmi ces aspects, les liens avec l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, le continuum rural-urbain et les pratiques et technologies novatrices, y compris les nouvelles utilisations des données et les plateformes de partage de connaissances, revêtent un intérêt particulier.

Le CSA appelle à l'élaboration de systèmes, de politiques et de programmes qui attirent davantage les jeunes vers l'agriculture et les métiers agricoles. Cet axe de travail permettra d'accroître la prise en compte de l'agencéité, de l'autonomie et de la diversité des jeunes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Afin d'orienter cet axe de travail important, le CSA a demandé, au titre de son Programme de travail pluriannuel 2020-2023, que le HLPE<sup>2</sup> établisse un rapport ayant pour objet: 1) de présenter les possibilités et les facteurs contraignants en matière de participation et d'emploi des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires; 2) d'examiner les aspects concernant l'emploi, les salaires et les conditions de travail; 3) de recenser les règles, les réglementations et les approches en matière de politiques, y compris les approches territoriales, qui doivent permettre de faire face à la complexité des transformations structurelles économiques, culturelles, sociales et spatiales qui s'opèrent actuellement dans le monde entier; 4) de montrer de quelle façon les systèmes alimentaires et des liens renforcés entre zones rurales et zones urbaines peuvent contribuer à accroître le nombre et la qualité des emplois pour les jeunes et les femmes.

---

2

Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) assure l'interface entre scientifiques et décideurs au sein du CSA. Ses rapports offrent une base factuelle commune permettant d'étayer le processus multipartite de convergence des politiques du Comité.

Les messages clés du présent rapport, qui s'appuient sur les conclusions de ceux établis par le HLPE au cours des dix dernières années ainsi que sur la littérature scientifique en général, sont les suivants:

- Les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la construction des systèmes alimentaires de demain, sachant qu'ils doivent aussi assumer les risques considérables qui découlent du changement climatique, des inégalités sociales et économiques et de la marginalisation politique.
- Les systèmes alimentaires offrent un large éventail de possibilités en faveur de la participation et de l'emploi des jeunes dans divers contextes à l'échelle mondiale, mais ces emplois ne fournissent pas toujours un travail décent et valorisant, ni des moyens d'existence convenables.
- Face à cette situation, les politiques et les initiatives visant à protéger et à renforcer la participation et l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires doivent prendre appui sur quatre piliers: les droits, l'équité, l'agencéité et la reconnaissance. En redistribuant les ressources, les connaissances et les possibilités pour stimuler l'innovation chez les jeunes et encourager la participation de ces derniers à l'élaboration de politiques en matière d'emploi et de marché du travail qui soient adaptées au contexte, nous pouvons non seulement contribuer à créer des emplois au profit des jeunes, mais aussi faciliter directement les transitions vers des systèmes alimentaires durables.

Je tiens à rendre hommage à la contribution et à l'engagement de tous les experts du HLPE qui ont œuvré à la rédaction du présent rapport, en particulier la responsable de l'équipe de projet, Hannah Wittman (Canada), épaulée par Evan Bowness (Université de Colombie-Britannique), ainsi que les membres de l'équipe: Indika Arulingam (Sri Lanka), Jim Leandro Cano (Philippines), Catherine Mungai (Kenya), Mariaelena Huambachano (Pérou), Anna Korzenszky (Hongrie), Paola Termine (Italie) et Ben White (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Il importe tout autant de saluer la contribution inestimable apportée par tous les membres du Comité directeur du HLPE au cours de la dernière décennie en vue d'améliorer notre compréhension de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de fournir des conseils fondés sur des données probantes au CSA et aux autres acteurs de la sécurité alimentaire mondiale.

Je tiens également à féliciter et à remercier le Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau pour son soutien précieux aux travaux du HLPE. Du fait de la pandémie mondiale, toutes les réunions et délibérations du Comité directeur ont dû se tenir à distance, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour le Secrétariat et rendu sa tâche plus difficile s'agissant de veiller à l'avancement de la rédaction du rapport. Il faut aussi souligner que le rapport a grandement bénéficié des suggestions d'examineurs externes et des commentaires formulés par un nombre encore plus grand que d'habitude d'experts et d'institutions, tant sur son champ d'étude que sur sa version préliminaire.

Enfin et surtout, je voudrais exprimer ma gratitude envers tous les partenaires qui apportent un soutien financier efficace et continu aux activités du HLPE et contribuent ainsi à maintenir l'impartialité, l'objectivité et la qualité largement reconnue de ses travaux et rapports.

La pandémie de covid-19 vient nous rappeler à point nommé la fragilité de nos systèmes alimentaires mondiaux et l'importance et le caractère urgent des travaux que nous menons pour faciliter la coordination internationale d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition en vue d'éliminer la faim. L'un des principaux objectifs de ce cadre mondial est de promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Je vous souhaite une lecture agréable et enrichissante.

**Martin Cole**

Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau du CSA, juin 2021.



# RÉSUMÉ

Le taux de chômage est trois fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes dans toutes les régions du monde, et une grande majorité des jeunes sans emploi sont des femmes. Parmi les personnes qui ont un emploi, on dénombre plus de travailleurs pauvres et de travailleurs occupant un emploi vulnérable chez les jeunes que chez les adultes. Les jeunes rencontrent également d'importantes difficultés pour accéder à la terre, au crédit et à d'autres avoirs productifs qui leur permettraient d'assurer leurs propres moyens d'existence, et nombre d'entre eux ne jouissent d'aucun droit de représentation dans les syndicats de travailleurs ou les organisations de producteurs.

Pourtant, les jeunes d'aujourd'hui sont en première ligne de la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Ils doivent faire face aux effets des changements environnementaux et climatiques, qui devraient s'accélérer et s'intensifier au cours de leur vie. Ces problèmes sont exacerbés par les incidences sociales et économiques de la covid-19, qui met en péril des vies, des emplois et des moyens d'existence, en plus d'avoir de profondes répercussions sur la demande et les disponibilités alimentaires dans le monde entier.

Avant la pandémie de covid-19, les jeunes grandissaient déjà dans un monde qui n'était pas en bonne voie pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable (ODD) en matière de sécurité alimentaire, un monde où un tiers de la population est touchée par au moins une forme de malnutrition. Les inégalités mondiales persistent et se creusent, et la crise de l'emploi qui frappe les jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires (ci-après simplement dénommés «systèmes alimentaires»), mais aussi au-delà, est de plus en plus préoccupante. Cette fragilité a de graves conséquences sur la concrétisation des droits des êtres humains à l'alimentation, à l'emploi, à un environnement sain et au bien être en général, pas seulement pour les jeunes, mais pour toutes les générations.

En octobre 2019, à sa quarante-sixième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) d'établir un rapport afin d'examiner les possibilités et les facteurs contraignants en matière de participation et d'emploi des jeunes dans des systèmes alimentaires durables. On trouvera dans le présent rapport un cadre conceptuel qui permet de comprendre le rôle que jouent les jeunes, en tant qu'agents du changement, dans la transformation des systèmes alimentaires. Le HLPE analyse des thèmes stratégiques, comme l'emploi, les ressources, la connaissance et l'innovation, en vue de formuler des recommandations destinées à renforcer le rôle des jeunes dans les systèmes alimentaires et à favoriser l'atteinte des cibles associées à l'ODD 2 et la réalisation de l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les auteurs du rapport examinent les circonstances favorables et les obstacles à la participation et à l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires, dans la perspective de la contribution des jeunes à la réorganisation de la vie sociale et économique qu'il faut opérer d'urgence pour progresser vers une *économie du bien-être*. Cette approche prévoit un rééquilibrage des rapports entre les êtres humains et la nature – en particulier dans le contexte des crises climatiques et sanitaires – afin de garantir le respect du droit à l'alimentation, l'accès à des moyens d'existence dignes et valorisants et l'instauration de relations fondées sur la coopération et la solidarité. L'objectif du «bien-vivre» exige que l'on adopte une perspective *globale*, qui remette en question les approches habituelles de la croissance économique et tienne compte du fait que les transitions vécues par les jeunes et la participation de ceux-ci aux systèmes alimentaires sont façonnées par l'interaction de plusieurs facteurs et contraintes structurelles.

Le présent rapport donne un aperçu des recommandations en matière de politiques qui visent à promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires. Les mesures recommandées exigeront que **les pouvoirs publics, la société civile, les organisations d'agriculteurs et de travailleurs, le secteur privé, les mouvements sociaux et les jeunes eux-mêmes** work œuvrent de concert en vue de transformer en profondeur les systèmes alimentaires aux fins de la durabilité, du bien-être et de la souveraineté alimentaire. On trouvera dans le rapport une vue d'ensemble des institutions, des stratégies, des politiques et des mesures qui peuvent encourager la participation inclusive, équitable, productive et gratifiante des jeunes au renouveau des systèmes alimentaires.



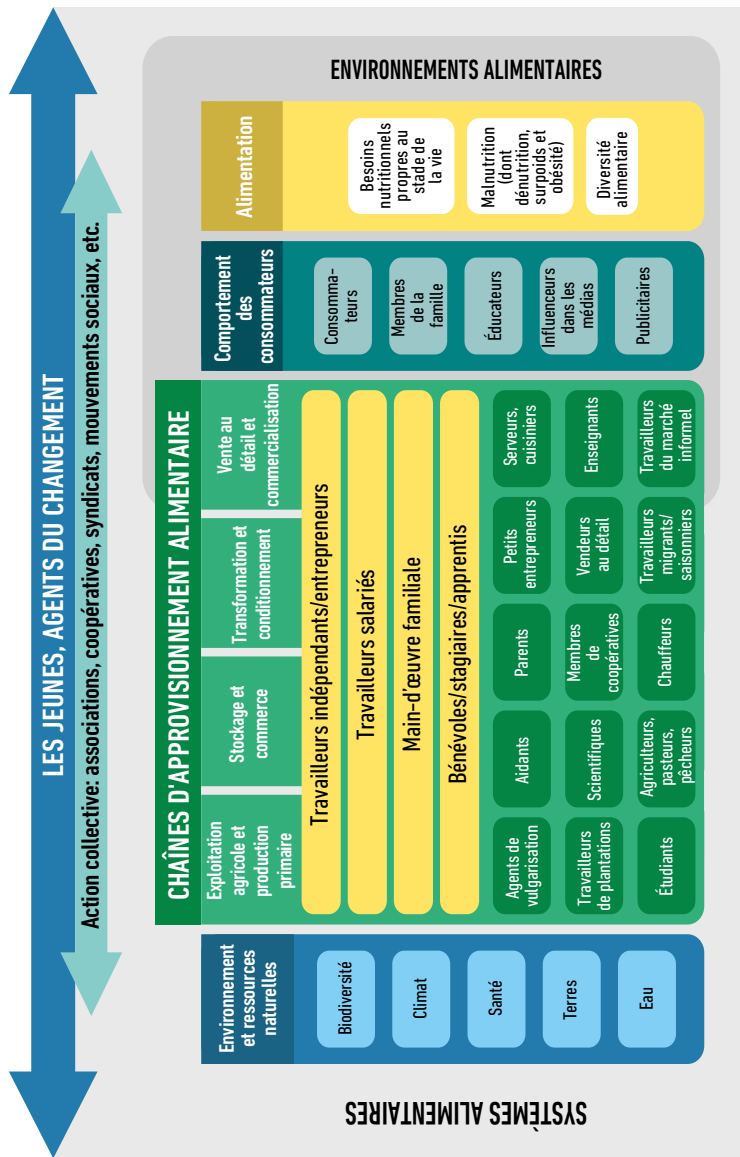
## MESSAGES CLÉS

- Les systèmes alimentaires sont **le principal employeur des jeunes**, en particulier dans les pays du Sud, mais bien souvent, ils **ne donnent pas accès à un travail décent et valorisant ni à des moyens d'existence convenables** et ne parviennent pas à concilier de façon équilibrée les besoins et les droits des différentes générations.
- Les stratégies et les politiques visant à renforcer la participation et l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires doivent prendre appui sur quatre piliers: **les droits, l'équité, l'agencéité et la reconnaissance**.
- **Les jeunes doivent recevoir un appui, notamment sous la forme de politiques de redistribution et de politiques d'intervention sur les marchés**, afin d'accéder à la terre, à l'eau, aux forêts, au travail, aux connaissances, à l'information, aux services de vulgarisation agricole, au financement, au crédit, aux marchés, à la technologie et aux institutions qui peuvent leur venir en aide, de façon à favoriser la transformation vers des systèmes alimentaires durables.
- Des **politiques en matière d'emploi et de marché du travail** adaptées au contexte et appliquées aux niveaux mondial, national et local peuvent non seulement contribuer à créer des emplois pour les jeunes, mais aussi **directement faciliter les transitions vers des systèmes alimentaires durables** en restaurant la base de ressources naturelles, en renforçant les infrastructures sociales et physiques et en favorisant les marchés territoriaux et la sécurité alimentaire.
- L'**innovation axée sur les jeunes** au service de systèmes alimentaires durables suppose que l'on associe d'anciens et de nouveaux systèmes de connaissance et de pratique à des modèles de gouvernance et d'organisation plus démocratiques et plus inclusifs. **Les technologies numériques peuvent contribuer à «élargir la démocratie du savoir», mais il faut combler les fractures numériques actuelles** si l'on veut que ces avantages ne profitent pas qu'aux jeunes ayant accès à de grandes quantités de capitaux.

## RECONNAÎTRE LE RÔLE D'AGENTS DU CHANGEMENT JOUÉ PAR LES JEUNES DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Comme le montre le rapport, les jeunes jouent de nombreux rôles et interviennent dans de multiples segments au sein des systèmes alimentaires (**Figure 1**).

**FIGURE 1** PARTICIPATION ET EMPLOI DES JEUNES DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES : RÔLES ET ESPACES D'INTERVENTION



SOURCE: FIGURE ÉLABORÉE PAR LES AUTEURS D'APRÈS LES DONNÉES DU HLPE (2017, 2020a).

Dans ces différents segments des systèmes alimentaires, les jeunes du monde entier recherchent des carrières avantageuses sur le plan économique, stimulantes sur le plan intellectuel et valorisantes, et pour parvenir à leur offrir des débouchés, il faudra impérativement procéder à une redistribution importante des ressources au profit d'une transition vers des systèmes alimentaires durables, inclusifs, sains et résistants aux aléas climatiques. Cela suppose notamment d'apporter de profonds changements à la structure des exploitations, aux technologies et à leur utilisation, aux capacités et aux possibilités dont jouissent différentes populations et à la distribution et à la dynamique de la population et de la main-d'œuvre. Une telle évolution aura de nombreuses retombées positives: amélioration de l'éducation, de la nutrition, de la santé et de l'accès à l'eau et à l'assainissement, augmentation des revenus des petits agriculteurs et autonomisation des femmes et des jeunes, entre autres. Il en résultera une transformation des moyens d'existence et des communautés, qui deviendront plus prospères.

Dans son dernier rapport en date (HLPE, 2020a) le HLPE reconnaît qu'il est nécessaire d'opérer une transformation radicale des systèmes alimentaires et fait remarquer que les solutions aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition doivent être adaptées au contexte et s'appuyer sur un ensemble varié de conditions de gouvernance favorables. Le présent rapport va plus loin et montre que la réussite de la transformation nécessaire pour parvenir à la durabilité des systèmes alimentaires à la prochaine génération repose sur quatre piliers: l'agencéité, les droits, l'équité et la reconnaissance du rôle des **jeunes en tant qu'agents du changement dans toutes les dimensions des systèmes alimentaires**. Pour de nombreux pays où le taux de chômage et la marginalisation des jeunes sont élevés, les investissements engagés dans les ressources, les connaissances et les compétences pour remédier aux difficultés structurelles rencontrées par les jeunes sont le meilleur moyen de favoriser la concrétisation des ODD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble. Cependant, si l'on veut réussir à mettre à profit les compétences et l'énergie des jeunes au service de systèmes alimentaires durables, il faudra faire des efforts considérables pour redistribuer le pouvoir, étape nécessaire à la transformation des relations et des conditions sociales, politiques et économiques actuelles, tant à l'intérieur des pays qu'au-delà de leurs frontières. De fait, les obstacles à l'accès aux ressources, à l'éducation et au travail décent résultent souvent de cadres juridiques inadéquats et d'un manque d'engagement et de mobilisation de ressources aux niveaux national et international.

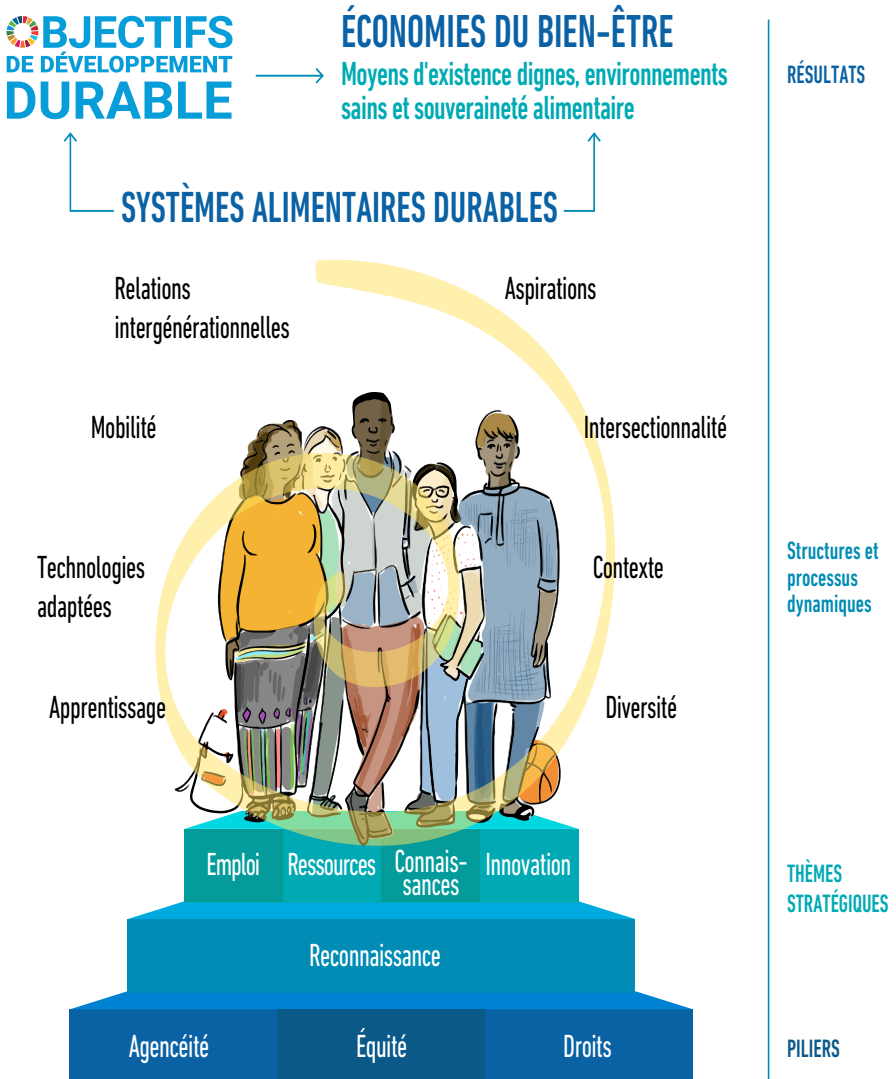
## UN CADRE CONCEPTUEL POUR PROMOUVOIR LA PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE DES JEUNES AUX SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Les recommandations en matière de politiques qui figurent dans le rapport reposent sur un cadre conceptuel qui illustre à quel point il importe de **reconnaître** les droits, l'équité et l'agencéité dont doivent jouir les jeunes comme des piliers essentiels pour la construction des systèmes alimentaires durables de demain. Les politiques en faveur de l'emploi et de la participation des jeunes dans les systèmes alimentaires doivent: prendre en considération la diversité, l'intersectionnalité et le contexte des aspirations et du vécu des jeunes à travers le monde; redynamiser divers domaines de connaissance et d'action, notamment grâce aux relations intergénérationnelles et aux technologies adaptées; faciliter la mobilité et l'innovation chez les jeunes; lutter contre les inégalités structurelles.

La participation et l'emploi des jeunes dans des systèmes alimentaires durables sont donc à la fois un *objectif à atteindre* et un *moyen* pour opérer une transformation radicale des systèmes alimentaires, réaliser les ODD et instaurer des économies du bien-être. À ce sujet, il est souligné dans le rapport qu'il faut tenir compte du rôle central des **droits humains** – notamment des droits à la protection, à la non-discrimination, à la participation, à l'alimentation, à l'éducation et au travail décent – en tant que pilier d'un cadre stratégique porteur pour les jeunes.

FIGURE 2

## FACTEURS EN JEU DANS LA PARTICIPATION ET L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES



SOURCE: FIGURE ÉLABORÉE PAR LES AUTEURS, ILLUSTRATION DE SAM BRADD.

L'**équité** est particulièrement importante s'agissant de mettre en place les politiques de redistribution nécessaires au renforcement de la résilience des systèmes alimentaires. Elle constitue un autre pilier, qui nous rappelle que *toutes* les mesures de redistribution doivent garantir l'inclusion de l'ensemble des groupes marginalisés et démunis, y compris des jeunes. Lorsque l'on cible les jeunes dans le cadre de la transformation des systèmes alimentaires, il faut remédier aux déséquilibres entre les générations pour ce qui est des ressources et du pouvoir.

Le pilier représenté par l'**agencéité** nous rappelle que toute transformation positive suppose de reconnaître les jeunes comme des citoyens (agents) actifs et concernés, qui sont tout à fait capables de susciter un renouveau politique et économique urgent. Il convient également de reconnaître le rôle que peuvent jouer les jeunes, de par leur action individuelle et collective, en tant que défenseurs de la consommation durable et acteurs importants des mouvements politiques en faveur de la justice alimentaire et de la durabilité écologique. La diversité des points de vue, la participation et le rôle moteur des jeunes doivent être reconnus comme légitimes et encouragés dans le cadre de la mise en place de systèmes alimentaires durables.

En outre, il importe de prendre en considération la question de l'**intersectionnalité**, en reconnaissant et en encourageant l'hétérogénéité et la diversité de la jeunesse lorsque l'on planifie et que l'on met en œuvre des programmes, des initiatives ou des politiques en faveur de la participation et de l'emploi des jeunes. Les initiatives en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires durables devraient adopter une **approche relationnelle** qui tienne compte des relations intergénérationnelles entre les jeunes et les moins jeunes, relations qui influencent également le cycle de développement des ménages ruraux et urbains. Grâce à une telle approche, un environnement porteur peut permettre de rétablir «l'équilibre» entre les jeunes et les générations plus âgées, en fonction de la délimitation par la société des différents groupes d'âge.

Le cadre présenté ici montre de quelle façon les jeunes peuvent exercer leur agencéité au service des ODD et des économies du bien-être à condition qu'ils aient accès à des solutions qui les aident à participer véritablement à des systèmes alimentaires durables et à y trouver un emploi valorisant.

# RECOMMANDATIONS

Chaque chapitre du rapport met en avant des domaines stratégiques particuliers où des interventions peuvent stimuler la participation et l'emploi des jeunes au profit d'une transformation radicale des systèmes alimentaires. Il faut prendre des mesures à l'échelle du continuum rural-urbain si l'on veut garantir le droit fondamental à l'emploi, l'accès aux ressources naturelles et productives, aux connaissances et à l'éducation et la fourniture d'un appui aux jeunes qui souhaitent lancer et mettre en œuvre des initiatives individuelles ou collectives. Il est primordial d'appliquer ces recommandations pour reconnaître et renforcer les droits et l'agencité des jeunes, l'équité à leur égard ainsi que leur participation au sein des systèmes alimentaires, créer des effets positifs à long terme en faveur du développement des territoires et établir et entretenir des relations durables entre zones urbaines et zones rurales. Les recommandations, qui tiennent compte du caractère urgent d'une collaboration intersectorielle et adoptent une perspective axée sur les systèmes alimentaires, s'articulent autour des domaines d'action transversaux suivants:

- offrir un environnement propice aux jeunes en tant qu'agents du changement;
- garantir des moyens d'existence dignes et valorisants;
- renforcer l'équité et les droits d'accès aux ressources;
- améliorer les connaissances, l'éducation et les compétences;
- encourager l'innovation durable.

Il est fondamental de prendre en considération les **points de vue des jeunes** dans les cadres normatifs, législatifs et institutionnels des organismes internationaux (intergouvernementaux), des gouvernements et des acteurs étatiques, des organisations et institutions de la société civile, ainsi que de leurs branches consacrées aux jeunes. L'application des politiques peut être régulièrement améliorée dès lors qu'on travaille avec les jeunes, qu'on leur propose des espaces de participation et qu'on tient compte des expériences, des besoins propres au contexte local et des aspirations des jeunes dans l'élaboration et l'évaluation des politiques.

Un large éventail d'initiatives et d'instruments mondiaux qui existent déjà peuvent faciliter l'élaboration de politiques de nature à améliorer la participation et l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires. Souvent, les jeunes font partie des principaux groupes visés par ces instruments mondiaux de politique générale. Pourtant, dans de nombreux cas, la façon dont les pouvoirs publics utilisent et mettent en œuvre ces cadres mondiaux – qu'il s'agisse de conventions juridiquement contraignantes des Nations Unies ou de déclarations ou de directives volontaires des Nations Unies – est loin d'être adéquate. Les États et autres niveaux de gouvernance institutionnelle doivent être mis face aux responsabilités qui leur incombent pour ce qui est de la concrétisation des droits. Cela facilitera l'application de politiques et de programmes qui sont plus adaptés aux difficultés intersectionnelles, intergénérationnelles, propres au contexte et relatives aux droits qui touchent les systèmes alimentaires régionaux et le positionnement des jeunes dans les paysages politiques et économiques. Les jeunes d'aujourd'hui souhaitent à la fois participer aux processus officiels d'élaboration des politiques et explorer les espaces décisionnels hors de la sphère formelle. Des mesures devraient venir encourager le développement de la vie sociale et culturelle en renforçant la collaboration intragénérationnelle et intergénérationnelle et en facilitant la participation et le rôle moteur des jeunes dans les organisations rurales et/ou urbaines.

Les politiques qui ciblent les jeunes définissent souvent leurs bénéficiaires en fonction d'un groupe d'âge donné. En vue de mieux épauler les jeunes dans les systèmes alimentaires, il faut les considérer non pas uniquement selon leur âge, mais aussi selon la place qu'ils occupent dans des relations et des hiérarchies transversales (intersectionnelles) organisées suivant la génération, le sexe, la classe sociale, la culture, l'appartenance ethnique et différentes formes de connaissance et d'apprentissage. Les auteurs du rapport soulignent également que le groupe d'âge et la position sociale des jeunes sont amenés à évoluer. Les politiques axées sur les jeunes en matière d'éducation, de participation et d'emploi dans les systèmes alimentaires devraient être régulièrement examinées et révisées, sur la base des résultats et des enseignements tirés de précédentes interventions. En parallèle, ces politiques, notamment celles qui établissent des infrastructures et des dispositifs de protection sociale, doivent être clairement mises en lien avec les politiques et programmes destinés à celles et ceux qui sont entrés dans l'âge adulte. Enfin, compte tenu du fait que la jeunesse est une notion relative, les jeunes devraient être ciblés par les politiques à la fois comme un groupe indépendant et par rapport à d'autres citoyens plus âgés ou plus jeunes.



Pour résumer, il est possible de favoriser l'agencéité, l'équité et les droits dont jouissent les jeunes par des politiques et des programmes qui encouragent très tôt l'engagement civique et politique des jeunes générations, prennent au sérieux leurs difficultés par rapport aux plans d'action en place et créent les conditions structurelles propices à leur participation. Il est indispensable de procéder de cette manière si l'on veut créer des environnements propices à la participation des jeunes, où les politiques, programmes et autres initiatives sont faits non pas *pour* les jeunes, mais négociés *avec* les jeunes dans le cadre d'une collaboration horizontale intergénérationnelle fondée sur le partage du pouvoir.

## 1. OFFRIR UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX JEUNES EN TANT QU'AGENTS DU CHANGEMENT

### Droits

- a. Garantir la **concrétisation du droit à l'alimentation et du droit de travailler dans des conditions de sécurité et d'hygiène** pour tous les jeunes, et veiller à l'absence de discrimination fondée sur l'origine, la nationalité, la race, la couleur de peau, l'ascendance, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la culture, la situation matrimoniale, la propriété, le handicap, l'âge, les opinions politiques ou autres, la religion, la naissance ou le statut économique, social ou autre.
- b. Mettre en œuvre les **instruments mondiaux de politique générale** existants, prendre part aux initiatives en cours qui facilitent **les processus** relatifs aux politiques **qui incluent expressément les jeunes** pour promouvoir l'action en faveur du bien-être, de la sécurité alimentaire, des droits fonciers et du développement des systèmes alimentaires, et **créer des mécanismes de responsabilité** dans la législation pour tout ce qui précède.

### Participation et gouvernance

- c. Encourager la **participation et le rôle moteur des jeunes dans les organisations rurales et/ou urbaines** (y compris les organisations de travailleurs, d'agriculteurs et de pêcheurs, les coopératives et les organisations de femmes), encourager l'adhésion des jeunes à des syndicats et éliminer les obstacles à la participation aux fins d'un véritable dialogue social sur des interventions globales au niveau des systèmes alimentaires.
- d. Reconnaître **la pluralité et la diversité des points de vue** que les jeunes peuvent apporter dans le cadre de la transition vers des systèmes alimentaires durables; **garantir et encourager la participation active, sur un pied d'égalité et sans discrimination des jeunes aux mécanismes de gouvernance formels** intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition et à d'autres instances de décision à tous les niveaux (par exemple, société civile, secteur privé, CSA, forums nationaux et locaux d'élaboration des politiques).

### **Instruments de politique générale et réglementations**

- e. Veiller à ce que **les politiques axées sur les jeunes tiennent compte des relations et des hiérarchies transversales (intersectionnelles)** et contribuent ainsi à améliorer l'équité et l'accès aux ressources, indépendamment de la génération, du sexe, de la classe sociale, de la culture, de l'appartenance ethnique et de la citoyenneté.
- f. Renforcer **le suivi et les statistiques du travail au moyen d'indicateurs appropriés** qui permettent de mieux rendre compte des **tendances relatives à l'emploi et aux salaires des jeunes**, en veillant à consigner, outre la situation au regard du marché du travail et la profession principale, les données relatives aux combinaisons études-travail, au travail informel, au travail migrant et aux emplois multiples.
- g. Améliorer **les données disponibles sur les différentes formes de participation des jeunes aux systèmes alimentaires**, notamment en faisant participer les jeunes aux recherches sur une alimentation adéquate et saine et aux espaces de prise de décisions et de gouvernance, de façon à orienter une élaboration dynamique des politiques sur la participation des jeunes.
- h. Les autorités nationales et régionales, la société civile et les mécanismes du secteur privé devraient **examiner et réviser régulièrement les politiques ciblant les jeunes aux fins de l'éducation, de la participation et de l'emploi** dans les systèmes alimentaires, en faisant fond sur les résultats et les enseignements tirés de sources de données améliorées et de précédentes interventions.
- i. Promouvoir la participation des jeunes à la surveillance et à la réglementation environnementales, aux transitions agroécologiques et à d'autres initiatives visant à **préserver la base de ressources naturelles** (terres, forêts, eaux) pour les générations futures, sur la base d'un **examen systématique des conséquences sociales, économiques et environnementales des pratiques d'utilisation des terres existantes**.

### **Infrastructures et protection sociale**

- j. Améliorer **le niveau de vie** et **réduire la vulnérabilité** des jeunes au moyen de **dispositifs de protection sociale** fondés sur les droits humains, qui s'inscrivent dans une approche équitable axée sur l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale.
- k. Veiller à ce que les jeunes aient accès à des **infrastructures et à des services essentiels** (assainissement, éducation formelle et informelle, services de santé, infrastructures, services énergétiques, technologies de l'information et de la communication et connexion internet haut débit, services de

vulgarisation) **dans le continuum rural-urbain, de façon à leur assurer, ainsi qu'à leurs enfants, un bon niveau de vie.**

- l. Répondre aux **besoins alimentaires et nutritionnels des enfants et des adolescents**, notamment au moyen de repas scolaires, de programmes publics de nutrition et d'une agriculture intégrant l'enjeu nutritionnel, ainsi que par un renforcement des connaissances en matière d'alimentation.

## 2. GARANTIR DES MOYENS D'EXISTENCE DIGNES ET VALORISANTS

### Politiques axées sur le marché du travail

- a. Veiller à ce que les politiques relatives à l'emploi et au marché du travail et les interventions concernant la demande de main-d'œuvre, y compris les **programmes publics en faveur de l'emploi, ciblent expressément les jeunes**. Ces politiques peuvent non seulement contribuer à créer des emplois pour les jeunes, mais aussi directement faciliter les transitions vers des systèmes alimentaires durables **en restaurant la base de ressources naturelles, en renforçant les infrastructures sociales et physiques** et en soutenant **les marchés territoriaux et la sécurité alimentaire**.
- b. Mettre en œuvre des **politiques actives du marché du travail qui soient exhaustives en vue d'accroître l'employabilité des jeunes et d'améliorer la performance de ces derniers en matière d'emploi** dans les systèmes alimentaires, au moyen d'un ensemble d'interventions comprenant, par exemple, une aide à la recherche d'emploi, des services de placement professionnel, des programmes de formation et d'amélioration des compétences, des équivalences d'emploi, d'un accompagnement en matière d'entrepreneuriat et des incubateurs d'entreprises, ainsi que des mesures axées sur la demande afin de créer des débouchés professionnels.
- c. Faciliter la **transition de l'école à la vie active** et l'entrée sur le marché du travail, en collaboration avec les secteurs privé et public, par exemple au moyen de programmes de subventions salariales ciblant les jeunes dans le secteur privé (formel), et garantir l'accès équitable à ces programmes pour les femmes et les hommes, quelles que soient leur appartenance ethnique et leur citoyenneté.

### Législation et gouvernance en matière d'emploi

- d. Améliorer **le droit et la réglementation du travail** de façon à établir des **seuils et des garanties explicites concernant le salaire minimum vital et les conditions de travail** dans tous les types d'activités économiques pratiquées dans les systèmes alimentaires, en tenant compte du travail informel et de l'économie à la tâche, ainsi que des jeunes travailleurs migrants. Il s'agit notamment de

réduire l'exposition aux risques et de favoriser la santé au travail, de fournir des équipements de protection personnelle, de garantir des horaires de travail raisonnables et de mettre en place un système d'assurance chômage. **Faire en sorte que les travailleurs du secteur agricole et du secteur de la pêche soient désormais couverts par les lois et les mesures de protection existantes en matière d'emploi.**

- e. Mettre au point des **programmes de protection sociale qui prennent en considération et compensent les contributions non rémunérées que les jeunes apportent aux systèmes alimentaires** dans le cadre du travail reproductif et des activités de bénévolat et de développement communautaire. Étudier des moyens de légitimer et de valoriser les soins domestiques, en particulier ceux pratiqués par les jeunes femmes dans le cadre des systèmes alimentaires (par exemple, en mettant en place des services publics de garde d'enfants, des subventions pour congé parental et d'autres services communautaires payés).
- f. Renforcer la **gouvernance du travail afin qu'elle soit plus adaptée aux jeunes**, en appuyant les **systèmes d'inspection du travail** dans les secteurs et les professions où les jeunes sont plus présents, comme les emplois temporaires, les stages et apprentissages et les emplois de niveau débutant. Faciliter **la surveillance au niveau local et d'autres formes de contrôle du respect de la législation relative au travail** et des droits des travailleurs, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation, de formation et d'éducation et d'une aide à l'affiliation syndicale.

### **Mesures d'incitation et financement social**

- g. Reconnaître la **pluralité des activités exercées par les jeunes dans les systèmes alimentaires et créer un environnement porteur en la matière**. Offrir des possibilités de tous types qui permettent aux jeunes d'exercer un emploi dans la dignité et dans des conditions décentes, seuls ou au sein de coopératives, que ce soit en tant qu'entrepreneurs, travailleurs rémunérés ou travailleurs indépendants.
- h. Encourager **l'entrepreneuriat des jeunes dans des cadres individuels et collectifs au moyen d'instruments novateurs de financement social et de redistribution des ressources**, y compris grâce à des services de mentorat, à des initiatives de partage des terres et des infrastructures et à des programmes de dons.
- i. Recourir à des **mesures d'incitation** pour promouvoir l'agroécologie et d'autres techniques novatrices dans les systèmes alimentaires, que ce soit au niveau des technologies, des pratiques ou des modalités organisationnelles, **dans l'objectif explicite de créer de nouveaux emplois décents** et d'améliorer la qualité des emplois existants au profit des jeunes.

### 3. RENFORCER L'ÉQUITÉ ET LES DROITS D'ACCÈS AUX RESSOURCES

#### Accès aux ressources naturelles et productives

- a. Promouvoir la conception, l'examen et l'exécution de programmes et de politiques qui favorisent les **droits des jeunes ruraux d'accéder à la terre, aux semences, à la biodiversité, aux pêcheries et aux forêts et de conserver et de protéger ces ressources** en appliquant les orientations données dans les instruments internationaux. Veiller à la **reconnaissance des droits fonciers légitimes**, en particulier concernant les terres autochtones et coutumières détenues collectivement, notamment en adoptant une réforme agraire.
- b. Adopter des **mesures juridiques et des réglementations qui facilitent le transfert intergénérationnel** de ressources naturelles et productives et d'autres entreprises liées aux systèmes alimentaires (traitement, vente au détail, distribution, éducation alimentaire et nutritionnelle, etc.) en facilitant les successions et les démarrages d'entreprises.
- c. Favoriser, par des mesures d'incitation, **la création et le bon fonctionnement de coopératives et d'autres organisations** qui facilitent **l'accès des jeunes agriculteurs aux avoirs productifs** comme les outils, les machines, le matériel pour l'agriculture et la pêche, les installations de stockage et de réfrigération, le matériel destiné au traitement et aux opérations après récolte et après capture et les nouvelles technologies adaptables.

#### Accès au financement

- d. Promouvoir le développement et la disponibilité de **services financiers abordables et inclusifs** (fonds directs, taux d'intérêt favorables, transferts monétaires, subventions ciblées, microcrédit et autres programmes de crédit, capital initial, assurance) et de services de conseil (vulgarisation, formation) adaptés aux besoins des jeunes agriculteurs et d'autres travailleurs indépendants des systèmes alimentaires.
- e. Adopter des **politiques favorables aux initiatives lancées par des jeunes** (par exemple, allègements fiscaux, accès facilité aux instruments financiers et aux nouvelles technologies, incubateurs qui aident les jeunes à mieux prendre part aux marchés et à des activités à valeur ajoutée de divers types).
- f. Offrir un appui et une assurance aux **investissements à impact collectifs locaux** et aux programmes de financement coopératif et souple afin d'aider les entreprises dirigées par des jeunes.

#### Accès aux marchés

- g. Améliorer les **infrastructures publiques partagées** (irrigation, installations de traitement et de conditionnement, mesures de sécurité sanitaire

des aliments, marchés physiques et virtuels, zonage et réglementation favorables, routes reliant les marchés urbains et ruraux, et capitaux initiaux) **au profit des nouveaux marchés informels qui promeuvent des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes** afin d'accroître les revenus et de lever les obstacles à l'entrée des jeunes producteurs, entrepreneurs et négociants.

- h. Faciliter la création **d'incubateurs, d'outils numériques et de niches commerciales, ainsi que de programmes de certification et de majoration des prix** pour les produits issus de l'agroécologie, du commerce équitable ou de l'agriculture biologique ou dotés d'une appellation d'origine, et d'autres programmes en faveur de l'écologie et du bien-être des animaux afin de permettre aux jeunes d'accéder et de participer à des chaînes d'approvisionnement alimentaire durables.
- i. Renforcer les **marchés publics et d'autres formes de structuration des marchés et d'intervention sur les marchés**, comme les programmes dits «de la ferme à l'école» et les programmes publics de nutrition, **au profit d'entreprises durables dirigées par des jeunes**, en pratiquant des prix justes et transparents.

#### 4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, L'ÉDUCATION ET LES COMPÉTENCES

- a. Promouvoir l'actualisation des **programmes de formation pour les professions et les nouveaux emplois dans les systèmes alimentaires qui exigent un large éventail de compétences** (y compris numériques), comme les nutritionnistes, les éducateurs en matière d'alimentation, les prestataires de services de vulgarisation et de conseil et les accompagnateurs agricoles, tout en veillant à ce que les innovations technologiques n'entraînent pas de suppressions d'emplois à grande échelle.
- b. Faire participer les jeunes aux **recherches** sur les systèmes alimentaires durables et la conservation des ressources, et renforcer les possibilités offertes aux jeunes de participer à des **partenariats de recherche à assise communautaire** en mettant au point des méthodes qui intègrent différentes formes de savoir et de communication.
- c. Encourager **l'enrichissement et la réforme des programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire** afin qu'ils couvrent les besoins et les pratiques à prendre en compte pour transformer les systèmes alimentaires, notamment **l'agroécologie, l'éducation en matière d'alimentation, les systèmes alimentaires et la santé**.
- d. Revoir les **programmes de formation professionnelle** en vue de nouer des partenariats entre la population locale, les acteurs de l'éducation et les entreprises sur la base d'évaluations collaboratives des besoins locaux,

une attention particulière étant accordée aux **points d'entrée qui sont les plus intéressants pour les jeunes, comme la production agroécologique, la nutrition et la diététique, les filières alimentaires, la commercialisation et l'éducation relative aux systèmes alimentaires.**

- e. Promouvoir les **échanges intergénérationnels et intragénérationnels d'informations, de connaissances et de pratiques** (y compris l'échange direct de données d'expérience) au moyen d'un accompagnement par des **mentors, des personnes modèles et des pairs**, en complément des programmes éducatifs formels.
- f. Encourager les jeunes à **pratiquer l'agroécologie et à recourir à d'autres innovations durables** en établissant des liens entre les connaissances locales (traditionnelles et intergénérationnelles) et des programmes de formation et d'enseignement horizontaux et formels, ainsi que des services de vulgarisation et de conseil, afin d'améliorer la **résilience de l'agriculture, des systèmes d'exploitation agricole et des systèmes alimentaires** face aux chocs environnementaux et sociaux.

## 5. ENCOURAGER L'INNOVATION DURABLE

- a. Promouvoir une **innovation sociale qui valorise et diffuse les connaissances intergénérationnelles et autochtones** et qui stimule la recherche et l'enregistrement des savoirs concernant les systèmes alimentaires durables.
- b. Appuyer la fourniture, **dans les zones rurales et urbaines, de services de conseil et de vulgarisation** adaptés aux jeunes, notamment au moyen de nouvelles plateformes de partage de l'information.
- c. Renforcer les **compétences numériques des jeunes travailleurs** et de celles et ceux qui passent des études au monde du travail, dans le cadre de stratégies durables et novatrices en matière d'agriculture urbaine, périurbaine et rurale.
- d. Investir dans les **infrastructures numériques et les infrastructures complémentaires non numériques** dans les zones rurales et reculées afin que celles-ci jouissent d'une bonne connectivité; prévoir le passage au numérique des activités d'organismes publics spécialisés dans l'agriculture; renforcer les compétences numériques des travailleurs du secteur public pour faciliter le changement.

Dans le présent rapport, établi à la demande du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition analyse les tendances, les contraintes et les perspectives relatives à la participation et à l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires durables. Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un monde assailli par les crises, notamment les changements climatiques et environnementaux et les inégalités mondiales en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'emploi et de bien être, autant de facteurs de vulnérabilité qui sont aggravés par la pandémie de covid-19. Il apparaît ainsi plus urgent que jamais d'opérer une transformation radicale des systèmes alimentaires mondiaux et locaux. On trouvera dans le rapport une évaluation de l'état actuel de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, qui vise à mettre en lumière les principales contraintes et difficultés qui limitent la capacité des jeunes de contribuer à façonner les systèmes alimentaires et d'en tirer des moyens d'existence dignes. Centré sur l'accès aux ressources, aux connaissances et à l'emploi et sur la facilitation de l'innovation sociale, le rapport présente un programme d'action mondial en faveur des jeunes qui confère à ces derniers, à titre individuel et en tant que groupe, le rôle d'agents actifs du changement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Les auteurs proposent ici un changement de paradigme qui consiste à considérer la participation et l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires à la fois comme un objectif à atteindre et comme un moyen de transformer ces systèmes dans une optique de durabilité et d'instaurer des économies du bien être résilientes. Les stratégies et les politiques qui tendent à cet objectif doivent prendre appui sur les piliers que sont l'agencéité, les droits, l'équité et la reconnaissance du rôle joué par les jeunes en tant qu'agents du changement dans toutes les dimensions des systèmes alimentaires.